



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 24 février 2016

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, FARDOIT Jean, BOURDON Thierry, JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, PREVOST Eric, BOURCET Benoît, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Etaient excusés : HAYERE Michelle, PRUNIER Patrick

Secrétaire de séance : JANVIER Alain

Pouvoir : PRUNIER Patrick donne pouvoir à GLORIA Fabrice

ORDRE DU JOUR

M. le Maire indique que M. PRUNIER est actuellement en commission scolaire à la CDC. Il arrivera donc en cours de séance.

M. le Maire ouvre la séance en demandant l'ajout de trois points à l'ordre du jour. Lors de l'établissement de ce dernier, certains éléments n'étaient pas connus. Est demandé d'ajouter le transfert du bail de Pact à l'association Soliha Territoires, les devis pour les contrôles des travaux sur les réseaux d'eaux usées ainsi que les devis pour le nettoyage du site de la Briquetterie.

Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 28 janvier dernier. Cette commission est composée des maires de la communauté de communes. Elle a pour but de définir les besoins financiers de la CDC liés aux transferts de compétences des communes. Cela prend en compte, entre autres, les NAP (nouvelles activités périscolaires) et le gymnase.

M. le Maire donne lecture de ce rapport. A titre indicatif, la compensation due par la commune de Moulins-la-Marche à la CDC était de 38 654 euros pour 2015. Elle passe à 40 915 euros pour 2016 du fait de l'augmentation de la compensation pour le gymnase passant de 5 euros à 8 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT du 28 janvier 2016 dans son intégralité.

Convention de servitude EDF

Concernant les travaux d'aménagement du lotissement Les Vallées Bourges, le Se 61 (Syndicat de l'Energie de l'Orne) a sollicité la signature d'une convention de servitude avec la commune pour la pose d'un poste PAC 4UF 400kVA et la suppression de l'ancien poste de transformation, ainsi que l'implantation de lignes souterraines.

M. le Maire donne lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude entre le Se 61 et la commune de Moulins-la-Marche dans le cadre des modifications liés aux travaux d'aménagement du lotissement Les Vallées Bourges.

Mandatement du CDG pour les assurances statutaires

La commune souscrit actuellement une assurance de groupe pour le personnel communal. Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre prochain. Le Centre de gestion propose, si la commune souhaite continuer à souscrire une assurance de groupe, à lui déléguer la passation du contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires. Cela permet de dispenser la commune de lancer une consultation. Le contrat de groupe permet aussi de négocier les conditions tarifaires. La durée du contrat est de 4 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de déléguer au Centre de Gestion de l'Orne la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Encaissement d'un chèque

Suite à un accident de la circulation en février 2015, un lampadaire et un panneau de signalétique routière avaient été endommagés. Le remboursement du lampadaire a déjà été effectué. Pour clôturer ce dossier, notre assureur nous a fait parvenir un chèque d'un montant de 213.28 euros pour le remboursement du panneau de signalétique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement du chèque de la compagnie d'assurance AXA pour un montant de 213.28 euros.

Demande de subvention au Conseil départemental station essence

M. le Maire rappelle que le projet de création d'une station essence sur la zone artisanale de La Chalière est un partenariat entre un investisseur privé et la commune de Moulins-la-Marche, la Communauté de communes, le Conseil départemental et le Syndicat d'eau.

M. le Maire indique que les travaux vont bientôt démarrer. Des aménagements de la zone artisanale seront effectués par la CDC (voirie et éclairage public). Le SIAEP intervient dans le dévoiement de la canalisation d'eau potable qui traverse la parcelle utilisée. La commune va améliorer la défense incendie de la zone en remplaçant le poteau incendie existant et en en ajoutant un supplémentaire. La législation impose deux poteaux incendie à moins de 100 mètres d'une station service. Dans le cadre de ces travaux, M. le Maire propose que la commune prenne à sa charge le busage du fossé. Une demande de subvention auprès du Conseil départemental sera effectuée pour le même montant.

M. le Maire indique aussi que, dans un second temps, une parcelle qui est propriété actuelle de la commune, sera vendue à l'entreprise propriétaire de la station essence.

Mme VITRY étant personnellement impliquée dans ce dossier, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver le projet de création d'une station essence sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de solliciter l'octroi d'une subvention par le Conseil Départemental du montant des travaux de busage du fossé.

Plan de financement de la STEP

Dans le cadre de la création de la nouvelle station d'épuration et de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, il convient de valider le plan de financement suite à l'attribution des différents lots. Globalement, les subventions financent 70% du projet. Reste à la charge de la commune 30% des dépenses.

Dépenses :

Travaux STEP :	881 403 euros
Travaux réseaux :	132 634 euros
Imprévus :	<u>50 000 euros</u>
Total :	1 064 037 euros

Recettes :

Subvention AE STEP :	458 250 euros
Subvention CD STEP :	162 000 euros
Subvention AE réseaux :	83 416 euros
Subvention CD réseaux :	53 600 euros
Emprunt AE :	152 750 euros
Emprunt :	<u>154 021 euros</u>
Total :	1 064 037 euros

Au vu des éléments financiers en notre possession, il convient d'anticiper des dépenses imprévues. La somme de 50 000 euros semble cohérente par rapport au montant du marché.

M. le Maire indique que les travaux de réseaux vont débiter le lundi 30 mai et dureront 2 mois. Les travaux de construction de la nouvelle station commenceront en juin pour une durée de 18 mois environ.

Mme Hauville s'interroge sur la personne qui aura en charge l'entretien et le fonctionnement de la future STEP. Cette information n'est pas encore définie.

Mme Hauville souhaite aussi connaître la future destination de la station actuelle.

M. Castel répond que des analyses de boues seront à effectuer. Il faudra ensuite définir un cahier d'épandage, vider les bassins. Tout cela dépendra des caractéristiques des boues.

Mme Hauville se demande si ces coûts sont compris dans l'actuel marché.

M. le Maire lui indique que cela se fera dans une seconde étape par un marché dissocié. Il faudra compter environ un budget de 50 000 euros pour le nettoyage de l'actuelle station d'épuration.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement des travaux de création d'une nouvelle station d'épuration et de l'extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées tel que présenté ci-dessus.

Emprunt lotissement LVB

M. le Maire aborde le sujet du lotissement en indiquant que les travaux ont commencé lundi 22 février. La mare qui était pleine d'eau a été vidée et sera captée par l'installation d'un drain.

En octobre dernier, les lots du marché du lotissement Les Vallées Bourges avaient été attribués. Nous avons alors sollicité 3 banques pour le financement de ce projet et retenu l'offre du Crédit Agricole. Il avait été proposé de solliciter une négociation pour les frais de dossier.

Une nouvelle proposition du Crédit Agricole nous est parvenue. Les frais de dossier sont fixés à 0.1% du montant du prêt et ne sont pas négociables. Par contre, le taux est passé de 2.60% à 2.32%.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, de contracter un emprunt bancaire auprès du Crédit Agricole pour un montant de 300 000 euros, sur 20 ans, échéances trimestrielles constantes à un taux de 2.32%.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Contrat logiciel Segilog

Le contrat d'acquisition et de prestation de services du logiciel de comptabilité, état civil, cimetière, facturation... arrive à son terme. Segilog propose le renouvellement de ce contrat pour 3 ans. La proposition est pour la cession du droit d'utilisation, 1 854 euros HT par an et pour les frais de maintenance et formation, 206 euros HT par an.

Le logiciel et les services associés sont efficaces et pratiques. La maintenance est rapide et disponible.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, de renouveler son contrat auprès du prestataire Segilog pour une durée de 3 ans.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Demandes de DETR

Lors du débat d'orientation budgétaire de la séance de conseil municipal précédente, il a été abordé les projets de mise aux normes du coffret électrique des cloches de l'église, la mise en place de la main courante pour la rampe d'accès à la mairie, l'installation de poteaux incendie dans la zone artisanale, l'isolation thermique de la salle des fêtes et du théâtre ainsi que le remplacement du système de désenfumage de la salle des fêtes et du théâtre.

Pour chacun de ces dossiers, des demandes de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) peuvent être sollicitées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, de solliciter des subventions DETR pour l'ensemble des projets cités ci-dessus.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Devis huisseries du presbytère

Dans le cadre du DOB, il avait été aussi envisagé le remplacement de six fenêtres de la façade du presbytère ainsi que le remplacement de la porte d'entrée. Les produits correspondent à du double vitrage en PVC blanc. Les fenêtres proposées reprennent la forme arrondie de l'existant, ce qui augmente sensiblement le coût.

Trois devis nous sont parvenus :

Ent. Trioreau : 8 856,00 euros HT

Art et fenêtres : 9 094,16 euros HT

Fermetures systèmes : 9 920,00 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir le devis présenté par l'entreprise Trioreau pour un montant de 8 856 euros Ht soit 9 343.08 euros TTC.

Devis Orange travaux lotissement

Concernant la création du lotissement, un devis a été sollicité auprès d'Orange pour la création du réseau télécom. Ce devis implique un conseil et un suivi de travaux avec recette de conformité. Cela implique aussi une responsabilité d'Orange dans la phase des travaux.

M. le Maire indique que sans la signature de ce devis, Orange ne transmette pas la recette de conformité et que par conséquent, le raccordement définitif ne pourra pas avoir lieu... La commune n'a donc pas le choix que de valider ce devis.

Le montant du devis est de 1 166.90 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité, de valider le devis présenté par Orange pour le conseil et le suivi de travaux avec recette de conformité pour un montant de 1 166.90 euros.

M. Castel s'abstient.

Arrivée de M. Prunier à 21h00.

Devis Finagaz Lotissement

M. le Maire fait remarquer que le terme devis ne correspond pas à la situation. Il convient d'utiliser le terme convention. Contact avait été pris avec Finagaz, propanier, afin de voir la possibilité de créer un réseau gaz dans le lotissement. Cela permettait ainsi de pouvoir offrir une prestation supplémentaire sur les parcelles.

Le propanier s'engage à prendre à sa charge l'ensemble de l'installation desservant les parcelles à vendre. A titre indicatif, le coût de cet équipement est de 22 795 euros HT.

Il est demandé à la commune de fournir un terrain pour l'enfouissement des deux citernes, de le clore et de l'entretenir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec Finagaz pour l'installation d'un réseau gaz desservant les parcelles du lotissement Les Vallées Bourges.

Devis Eaux de Normandie poteaux incendie

Le projet de création d'une station essence dans la zone artisanale implique une couverture incendie plus importante. Il convient de déplacer le poteau incendie qui se trouve actuellement dans la zone artisanale afin que celui-ci ne gêne pas l'accès à la station essence. Il convient aussi d'avoir un deuxième poteau incendie à proximité afin d'assurer une couverture incendie suffisante aux abords de la station essence.

Un devis d'Eaux de Normandie nous est parvenue pour le remplacement du poteau actuel et la mise en place d'un nouveau poteau de l'autre côté de la route départementale.

Le devis est de 8 520,48 euros HT. Il est rappelé qu'une subvention DETR pourra être demandée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider le devis proposé par Eaux de Normandie d'un montant de 8 520,48 euros HT soit 10 224,58 euros TTC.

Devis allée de la motte féodale

Afin de faciliter l'accès à la butte par les véhicules lors de la Fête des Potiers, il est envisagé de faire deux coulées de béton sur les bandes de roulement. La bande centrale restera enherbée.

Le devis qui nous est parvenu par l'entreprise Lefèvre est de 3 300,88 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Lefèvre pour un montant de 3 300,88 euros HT soit 3 961,06 euros TTC.

Il est décidé de demander le passage d'un fourreau pour l'installation d'une desserte d'eau potable sur la butte.

Devis hydrocurage

Comme tous les ans, il convient d'entretenir le réseau d'assainissement par un hydrocurage régulier. L'an passé, il avait été décidé de nettoyer environ 2 km de réseau tous les ans.

Lors des travaux de relève des tampons d'assainissement de la grande rue, l'entreprise en charge de ces travaux, nous a indiqué que ce réseau était très sale.

EP Vidange nous a fait parvenir un devis pour un montant de 2 185 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, d'accepter le devis d'EP Vidange pour l'hydrocurage de 2km de réseaux d'assainissement.

Devis étude pour le chauffage de l'église

M. le Maire rappelle que lors du DOB, il avait été envisagé une ligne budgétaire de 40 000 euros pour le remplacement du chauffage de l'église.

M. le Maire indique avoir pris contact avec l'entreprise Goullioud qui est spécialisée dans le chauffage des églises. Cette entreprise, vieille de 90 ans, est spécialisée dans les systèmes de chauffage des églises uniquement.

Le chauffage actuel de l'église date de la fin des années 50. Il s'agit d'un système à air chaud soufflé. A l'époque, les attentes du chauffage en place était d'atteindre les 12°C en 6 heures. A l'heure actuelle, le but est d'atteindre le 20°C ambiant en 30 minutes.

M. le Maire a eu l'opportunité de visiter une église ayant bénéficié d'un équipement neuf à air chaud soufflé. Le coût de l'investissement était de 100 000 euros !

Cette société propose, dans un premier temps, une assistante technique afin de comparer trois systèmes de chauffage : nouvelle installation, radiants ou installation actuelle avec nouvelle chaudière. Cette étude permet de mettre en évidence les avantages et inconvénients des 3 systèmes ainsi que les coûts d'investissement et d'utilisation. Le coût de cette étude est de 1 850 euros HT.

Mme Lechat, lors d'une précédente réunion, avait émis l'idée de lustres radiants.

M. le Maire indique que le coût à l'achat est moindre, mais les frais de fonctionnement sont conséquents (énergie).

Mme Hauville souhaite savoir si des réalisations de cette entreprise ont été réalisées dans l'Orne.
M. le Maire donne lecture de la liste des réalisations transmises, mais il n'y en a pas dans l'Orne.
M. Castel trouve qu'un investissement de 100 000 euros est trop lourd pour l'instant.
Mme Vitry a eu connaissance d'un système de plancher chauffant. Les églises de Flers et Messei en sont équipées.
M. Castel estime que l'étude est nécessaire pour nous guider dans nos choix et que le coût est supportable pour la commune.
M. Bourcet indique que le coût de l'étude ne représente qu'à peine 2 % de coût de l'investissement.
M. Bourdon propose dans l'attente d'un changement du système de procéder à un nettoyage complet de la chaudière. Un problème de tirage engendre des pertes de chaleur et des surconsommations d'énergie.
M. de la Hitte s'interroge sur les matériaux constituant la chaudière et la qualité du brûleur.
Il s'agit de fonte et le brûleur est relativement récent.
M. le Maire indique que de toute façon, la chaudière ne fonctionne pas en permanence, uniquement lorsqu'il y a des messes ou des cérémonies.
M. Michel pense que l'étude servira même pour un investissement ultérieur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de faire réaliser l'étude pour le système de chauffage de l'église, d'un montant de 1 850 euros HT proposé par l'entreprise Goullioud.

Acquisition balayeuse

Une balayeuse de voirie a été acquise en fin d'année. Cependant, la facture ne nous est parvenue qu'en janvier. Cet investissement n'ayant pas été stipulé dans les restes à réaliser, il convient de délibérer afin de pouvoir permettre le paiement de cette facture d'un montant de 1 800 euros TTC. Cette somme sera inscrite au BP 2016 au C/21571-157.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de procéder au paiement de la facture de l'Ecurie Guarato d'un montant de 1 500 euros HT soit 1 800 euros TTC.
Ce montant sera inscrit au budget primitif de la commune au compte 21571-157.

Acquisition extincteur régie

Afin de répondre aux normes de sécurité incendie, il nous a été demandé d'installer un extincteur dans la régie du théâtre. La facture nous est parvenue fin janvier pour un montant de 149.75 euros TTC. Cette somme sera inscrite au BP 2016 au c/21568-156.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de procéder au paiement de la facture de l'entreprise Eurofeu d'un montant de 124.79 euros HT soit 149.75 euros TTC.
Ce montant sera inscrit au budget primitif de la commune au compte 21568-156.

Electricité atelier municipal

L'atelier municipal a bénéficié de travaux de mise en conformité électrique. La facture nous est parvenue en janvier pour un montant de 3 064.80 euros TTC. Cette somme sera inscrite au BP 2016 au c/2181-158.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de procéder au paiement de la facture de l'entreprise Coispel d'un montant de 2 554 euros HT soit 3 064.80 euros TTC.
Ce montant sera inscrit au budget primitif de la commune au compte 2181-158.

Acquisition présentoir secrétariat

Suite aux travaux effectués dans le secrétariat et la salle d'attente, un présentoir a été acheté afin de mettre en valeur les différents prospectus. Cet achat peut être comptabilisé en investissement. La facture nous est parvenue fin janvier pour un montant de 474.76 euros TTC. Cette somme sera inscrite au BP 2016 au c/2184-159.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de procéder au paiement de la facture de l'entreprise JPG d'un montant de 395.63 euros HT soit 474.76 euros TTC.

Ce montant sera inscrit au budget primitif de la commune au compte 2184-159.

Transfert de bail de PACT à Soliha Territoires

PACT nous a transmis un courrier nous informant de la fusion entre les Mouvements PACT et Habitat et développement, le PACT de l'Orne et l'ARIM des Pays Normands pour devenir Soliha Territoires en Normandie. Il nous est demandé de transférer le bail liant la commune à PACT à cette nouvelle association. Les bâtiments concernés sont le 2 et le 12 rue de l'ancienne école, c'est-à-dire l'ancienne gendarmerie et les logements au-dessus de la salle des Tilleuls.

M. le Maire souhaite alerter le nouveau gestionnaire sur l'état du bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'accepter le transfert de bail initialement contracté avec PACT de l'Orne à l'association Soliha Territoires en Normandie, pour les immeubles des 2 et 12 rue de l'école.

Devis pour le contrôle des travaux sur les réseaux d'eaux usées

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'eaux usées, le cabinet qui suit la procédure de marché, nous a demandé de solliciter des entreprises en charges du contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages. Trois devis ont été demandés et seulement deux nous sont parvenus, la troisième entreprise ne pouvant répondre dans le délai imparti. Le cahier des charges a été rédigé par Artélia.

-	Sater :	2 826.75 euros HT
-	SAS A3SN :	2 675.00 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise SAS A3SN pour un montant de 2 675 euros HT.

Nettoyage de la Briquetterie

M. le Maire fait un point sur le nettoyage du site de la Briquetterie.

La totalité des pneus a été évacuée en décembre soit 100 tonnes !

Reste maintenant l'ensemble des déchets stockés à l'intérieur du bâtiment et à ses abords. L'estimation est de 250 tonnes sous le hangar (déchets inertes non revalorisables) et 300 tonnes à l'extérieur (gravas, béton et souches).

Contact a été pris avec 3 entreprises spécialisées dans l'évacuation et le traitement des déchets : DEMO TP associée à la SIREC, SEP Valorisation et A3D.

Plusieurs possibilités ont été étudiées : évacuation de l'ensemble des déchets, démontage du bâtiment, évacuations des gravas ou concassage des gravas sur place... Le but est de laisser un espace nu et propre. La plate-forme bétonnée pourrait être valorisée par la suite.

Afin de pouvoir comparer les devis de façon équitable, les chiffres proposés correspondent à une évacuation totale de 300 tonnes de déchets et le démontage du bâtiment.

-	DEMO TP + SIREC :	44 690 euros HT
-	SEP Valorisation :	53 125 euros HT
-	A3D :	65 000 euros HT

L'évacuation des déchets se fera vers le site des Ventes de Bourses. Le coût est d'environ 90 euros la tonne. Cette proposition de prix variera donc en fonction du tonnage exacte. Le transfert des déchets sera tracé avec transmission de bordereaux de suivi des déchets.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir l'offre de DEMO TP associé à la SIREC pour une évacuation totale des déchets et le démontage du bâtiment pour un montant de 44 690 euros pour 300 tonnes de déchets. Ce montant sera fonction du tonnage évacué.

Divers

M. le Maire souhaite savoir la position des membres du conseil municipal par rapport à la constitution des communes nouvelles.

M. Prunier pense que l'intérêt de notre commune se trouvera dans le regroupement avec des communes plus petites.

M. le Maire indique que les communes de Saint Aubin de Courteraie, de Saint Aquilin de Corbion et Saint Martin des Pézerits envisagent se regrouper autour d'une commune pôle. Ils avaient pensé à Bazoches-sur-Hoesne, Soligny-la-Trappe ou Moulins-la-Marche.

M. Michel remarque que des problèmes liés aux territoires des CDC. Ces trois communes sont du ressort de la CDC de Mortagne-au-Perche.

M. le Maire s'inquiète de la mise en place des communes nouvelles. Plusieurs points doivent être étudiés : les compétences, la fiscalité, le personnel.

M. le Maire pense qu'il ne faut pas attendre que l'état impose les territoires. Ceci risquerait de provoquer des unions non souhaitées.

M. Castel demande à connaître les buts et les attentes de ces communes.

M. le Maire parle aussi de l'impact sur la représentativité des communes avec l'impact sur le nombre d'élus, les budgets, les locaux, les permanences...

M. de la Hitte ne s'estime pas opposé à une création de commune nouvelle.

Mme Lechat indique que les enfants de ces 3 communes sont scolarisés à l'école primaire de Moulins-la-Marche.

Questions diverses

Mme Vitry fait part d'une absence d'éclairage public au niveau du passage piéton situé sur le ralentisseur de la rue du Stade. Elle indique la dangerosité de ce manque d'éclairage ne permettant pas de voir les piétons qui traverseraient la voie.

M. le Maire indique qu'il va se rapprocher de l'entreprise gérant le parc d'éclairage public pour aborder le sujet et y trouver une solution.

M. Fardoit s'interroge sur la mise en place de plots amovibles sur la route de Courtomer.

M. le Maire lui répond que ces plots ont été installés par les agents communaux. Cela fait suite à une demande de Mme Riguet. Sa sortie de véhicules donne directement sur la voie. A plusieurs reprises, elle a failli se faire renverser avec ses jeunes enfants par des véhicules arrivant vite. Ces plots permettent d'écarter les véhicules et aussi de les faire ralentir. Cette situation est provisoire. Un trottoir va être créé à cet endroit par la CDC.

M. de la Hitte trouve regrettable qu'EDF ne prévienne pas les riverains lors du passage de la scie au niveau des lignes électriques, sur des terrains privés.

M. Castel répond que cette façon de faire est spécifique à EDF !

M. Prunier, arrivant de la commission scolaire, informe les membres du conseil municipal de l'abandon de la fermeture de classe pour notre commune.

M. Prunier indique aussi que l'assemblée générale du SMIRTOM aura lieu le 2 mars à Aube.

M. le Maire affiche sa désapprobation quant à la façon dont sont prises les décisions du SMIRTOM. Concernant les changements de tournées du ramassage des ordures ménagères, il n'y a pas eu de consultation ni de communication en amont.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal d'une rencontre qui aura lieu le vendredi 26 février avec M. le Sous-préfet, M. le Président de la CDC, M. le Vice-président en charge du CIAS et lui-même. Cette rencontre a pour objectif la mise en place d'une maison des services. M. le Maire fera part des termes de ce rendez-vous lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

M. le Maire fait aussi état d'un rendez-vous avec un dirigeant de La Poste. L'amplitude des horaires et le jour de fermeture de La Poste de Moulins-la-Marche risquent d'évoluer.

M. Prévost revient sur les problèmes de vitesse dans la rue de la Butte. Il remarque aussi que de nombreux véhicules prennent le sens interdit.

M. le Maire stipule que la mise en sens unique accentuera davantage la vitesse dans cette rue.

La question est de savoir comment améliorer la sécurité de cette rue. La solution recommandée pour faire ralentir les véhicules est de diminuer la largeur de la voie, éventuellement par la création d'un trottoir. Cette solution va être étudiée.

M. Bourcet a remarqué qu'au niveau des garages se trouvant aux abords de la mare, il y avait des problèmes d'écoulement d'eau.

M. Michel lui indique que le problème sera traité en même temps que la réalisation des travaux sur l'allée de la butte.

Mme Hauville souhaite savoir si la mairie a eu connaissance d'une diffusion concernant les frelons asiatiques. En effet, ce frelon est présent dans notre région. Des solutions simples pour le détruire existent.
Un article à ce sujet sera fait dans le prochain bulletin municipal.

M. Janvier a assisté à une réunion pour l'élaboration du PLUI. Ce dossier devrait durer environ 2 ans. C'est une procédure très longue et très complexe et détaillée. Il informe les membres du conseil qu'une réunion avec l'ensemble des élus des conseils municipaux constituant la CDC sera mise en place en avril.

Prochaine séance le 30 mars 2016.

Levée de séance à 23h10.